

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 20

Artikel: Fribourg

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270044>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sur les bords de la libre Sarine

Les assises de l'Association suisse pour le suffrage féminin

Sous la présidence de Mme Lotti Ruckstuhl de Wil (Saint-Gall) les déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin ont tenu leurs assises à Fribourg, les 19 et 20 mai derniers, à l'aula de l'Université.

La séance administrative débuta le samedi après-midi, selon l'ordre établi, et le rapport présidentiel ainsi que les comptes furent approuvés à l'unanimité. La présidente fut réélue et cinq nouveaux membres sont admis au sein du comité central dont Mme Madeleine Joye de Fribourg, Mme Silva Ducommun, de La Neuveville et Mme Yvette Mages, de La Tour-de-Peilz, pour ne citer que les Romandes.

Un vibrant hommage est rendu à Me Quinche, avocate à Lausanne — qui est superbement fleurie — et qui se voit décerner le titre de membre honoraire de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

Après une brève discussion sur le problème des assurances-maladie, la résolution suivante est votée : **l'Association suisse pour le suffrage féminin proteste à nouveau contre l'inégalité choquante prévue dans le projet de révision de la loi sur l'assurance en cas de maladie, qui autoriserait les caisses-maladie à demander aux femmes des cotisations plus élevées qu'aux hommes, l'augmentation pouvant aller jusqu'à 25 %.**

Mme Joye, présidente de la section de Fribourg, présente ensuite un court rapport de son activité et relève le grand mérite et la part importante qu'a prise Mme Paul Reichlen dans la fondation de la section fribourgeoise, à un moment où il fallait beaucoup de courage pour s'affirmer. Elle introduit alors M. Roger Pochon, qui fut le grand organisateur du Mouvement cantonal fribourgeois et qui, en l'absence de M. Paul Torche, président, vient présenter la nouvelle organisation — qui avait été reçue le matin même par le comité central — aux déléguées. M. Pochon fait l'histoire de ce mouvement et dans une allocution pleine de charme et de simplicité conquiert d'emblée la sympathie de toute l'assemblée. Mme Ruckstuhl lui répond qu'elle est heureuse de recevoir au sein de l'Association suisse une section comprenant des hommes qui n'ont pas peur de s'affirmer alors que tant de femmes hésitent encore... Mme Gertrude Girard, conseillère communale de La Tour-de-Peilz, dans un geste charmant offre à M. Pochon une boîte de « bouchons vaudois » (pour grignoter au prochain comité !) tandis qu'elle fait don à Mme Joye (qui fut l'âme de l'organisation de ces journées) d'un ravissant bouquet orné de rubans aux couleurs vaudoises.

Problèmes financiers de la Confédération

Après cet intermède gracieux, M. Markus Redli, directeur de l'Administration fédérale des finances, présente « Les problèmes financiers actuels de la Confédération ». Il apporte tout d'abord les salutations de M. Jean Bourgnone, conseiller fédéral, retenu par la maladie, puis il développe son sujet. Il fit l'histoire des ressources de la Confédération depuis 1948, parla du problème des subventions fédérales puis de l'aide aux pays en voie de développement, de l'intégration européenne, des dépenses de l'Etat en tant que facteur économique ainsi que du futur régime financier. Pour terminer cette intéressante causerie en allemand, M. Redli souligna que l'Etat ne peut pas résoudre tous les problèmes et que le système des interventions multipliées de celui-ci, à tous propos et hors de propos, était un système faux, qu'un proche avenir pourrait nous démontrer. Les problèmes qui se posent au gouvernement sont importants, mais nous devons lui faire confiance, il saura prendre ses responsabilités.

Au cours du souper, qui eut lieu au Campanus, déléguées et invités — au nombre de 165 — eurent le loisir d'entendre M. Paul Torche, conseiller d'Etat et président du Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin. Il rappela que le gouvernement de Fribourg avait toujours suivi avec sympathie les efforts tendant à la promotion civique de la femme et que Fribourgville, ainsi que sept communes donnèrent une majorité favorable lors des votations de 1959. Il souligna les paroles de Pie XII qui prit nettement position en faveur de la promotion civique de la femme et formula des vœux

afin que la Fribourgeoise puisse bientôt, à son tour, occuper une place dans la vie civile. M. Dreyer, conseiller communal, présenta les souhaits de bienvenue de la ville de Fribourg, soulignant, en particulier, que le fait d'avoir choisi un sujet aussi ardu que les finances fédérales comme conférence était la preuve irréfutable que les femmes s'intéressent, autant que les hommes, au ménage de la Confédération. Il souhaita, en terminant, que, dans le canton, et aussi au-delà de la Sarine, la cause du suffrage féminin fasse de rapides progrès. A l'issue de cette soirée, un télégramme de sympathie fut envoyé à M. Bourgnone, conseiller fédéral, dont l'absence fut beaucoup regrettée.

La matinée du dimanche fut consacrée à une séance privée, dans la salle du Grand Conseil, où les déléguées discutèrent du programme d'action et de questions d'ordre interne. A midi, on partit pour la Gruyère où un vin d'honneur fut servi au château. Une collation réunit, pour la dernière fois, les déléguées et leurs invités à l'Hôtel Saint-Georges. M. Jean-François Bourgnone, le benjamin des conseillers communaux fribourgeois, en saluant les congressistes fit un gracieux parallèle entre Gruyère, cité comtale, qui représentait le passé et l'Association suisse pour le suffrage féminin, qui, elle, se tournait vers l'avenir. Mme Julia Pilloud, présidente de la section fribourgeoise de l'Union civique des femmes catholiques, mit le point final à cette belle journée en remerciant fort aimablement les déléguées d'avoir choisi Fribourg pour leurs assises ; elle formula le vœu de les voir associées, pour leur prochaine assemblée, sur le plan cantonal, communal et fédéral.

C'est vers la fin de l'après-midi que déléguées et invités reprirent le chemin de Fribourg, heureux et enchantés de la réception qui leur avait été réservée par la section de la capitale qui s'était dépensée sans compter afin que tout soit au point.

G. Verdon

Est-ce un pas décisif vers la promotion civique de la femme ?

Le mouvement fribourgeois pour le suffrage féminin

Depuis 1959, le Comité fribourgeois d'action en faveur du suffrage féminin, sans être dissous, était resté en veilleuse ! Un bureau, à la tête duquel se trouvait M. Roger Pochon, directeur de la « Liberté », composé de différentes personnalités et des présidentes du Mouvement féministe et de l'Union civique des femmes catholiques, n'était pas resté inactif. Sous la présidence de M. Paul Torche, conseiller d'Etat, ce bureau a mis au point la constitution d'un mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin.

L'assemblée constitutive de cette organisation a eu lieu le jeudi 17 mai, à Fribourg. Plus d'une centaine de personnes y prirent part et, sous la présidence de M. P. Torche, approuvèrent les statuts, présentés par le secrétaire M. André Favarger et commentés, avec clarté et bon sens, par M. Pochon. Des représentants de tous les partis politiques et des syndicats étaient présents et, bien entendu, des sociétés féminines étaient aussi très bien représentées. C'est dans un climat très sympathique que s'est déroulée cette assemblée que l'on peut qualifier de mémorable ; Le but de ce Mouvement est la promotion de la femme sur le plan civique dans le cadre tant fédéral que cantonal et communal, notamment par l'octroi des droits de suffrage et d'éligibilité.

Ce Mouvement comprend des membres actifs et des membres sympathisants, le président est nommé en la personne de M. Paul Torche, le secrétaire, M. André Favarger, tandis que Mme Bluet Nordmann, de Fribourg et M. Raymond Burgy, d'Estavayer-le-Lac fonctionneront comme vérificateurs des comptes. Ce comité, qui sera complété par la suite, est nommé pour un an seulement. Il comprendra des représentants de tous les districts et des sociétés féminines à but similaire.

Au terme de cette assemblée, à laquelle participèrent aussi des religieuses, Mme Madeleine Joye, présidente de l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin, remercia chaleureusement les membres pour cette manifestation de confiance envers les Fribourgeoises et les assura de leur entière collaboration. Elle souligna cependant que la création de ce mouvement n'était qu'un commencement et non un aboutissement !

Ces délibérations qui ont marqué un pas important, peut-être décisif, dans les efforts entrepris en faveur du suffrage féminin dans le canton de Fribourg, sont les fruits d'une collaboration compréhensive entre les dames et les messieurs qui ont un but commun : travailler pour une cause juste et la faire avancer le plus rapidement possible.

G. V.

En France

L'offensive pour le travail à mi-temps des femmes est déclenchée

On parle beaucoup, chez nous comme ailleurs, d'offrir aux femmes des situations à mi-temps, aussi est-ce avec intérêt que nous apprenons ce qui se fait en France dans ce domaine.

La Chambre de commerce de Paris vient de transmettre au Premier ministre des suggestions en vue d'aménager de manière institutionnelle le travail féminin à temps partiel.

Ces suggestions sont motivées par le désir de remédier à la pénurie de main-d'œuvre, qui domine l'économie française et risque de freiner l'expansion.

Selon la Compagnie consulaire, il existerait actuellement une énorme réserve de main-d'œuvre féminine qui s'éleverait à 950 000 femmes susceptibles de travailler à mi-temps. Nous faisons d'abord toutes réserves sur ce chiffre et nous nous demandons comment il a pu être établi, aucune statistique valable n'étant en mesure de fournir un chiffre précis en une telle matière, lit-on sous la signature d'Andrée Lehmann, dans *Le Droit des Femmes*.

La Chambre de commerce qui aperçoit, tout au moins partiellement, les dangers de sa suggestion, propose une série de petits emplois adaptables, selon elle, à ce mode de travail, de manière à ne pas entraîner une baisse concomitante des offres d'emplois à temps plein.

Puis, s'inspirant des recommandations du rapport Rueff-Armand, la Chambre de commerce propose toute une série de mesures sociales et fiscales susceptibles de remédier aux inconvénients les plus évidents de ce mode de travail.

En vérité, les travailleuses conscientes et informées sont toutes hostiles à l'institution légale du travail à mi-temps féminin. Le débat organisé par Mme Schwab, le 15 février dernier, à l'occasion de la réunion de la Commission nationale du centre laïque d'action féminine de la Ligue de l'enseignement, dont elle est commissaire générale, l'a démontré ; le sujet traité était celui du travail à mi-temps, M^{lle} Lucile Tinayre, avocate à la Cour, ancien membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris, a présenté tout d'abord brillamment les arguments bien connus en faveur du système. Puis M^{lle} Andrée Lehmann a exposé les arguments contre le travail à mi-

temps. Après une discussion animée, l'Assemblée s'est prononcée à une forte majorité contre le travail à mi-temps.

Ces femmes connaissent, en effet, tous les dangers que comporte l'organisation de ce système pour l'ensemble des travailleuses, pour celles qui travaillent, en raison de la nécessité pour elles de gagner leur vie et bien souvent celle de leur famille plus ou moins nombreuse ; et elles forment le tiers des travailleuses des deux sexes.

Les syndicats, de leur côté, sont eux aussi hostiles à ce mode de travail. Comme les travailleuses, ils n'ignorent pas que le travail à mi-temps n'est généralement appliqué qu'à des tâches de qualification inférieure, par conséquent mal rémunérées et excluant toute possibilité d'avancement.

Tous savent que la généralisation du système entraînerait l'affectation des femmes en général à des travaux mal rétribués, dont elles ne pourraient s'évader.

Mais il y a plus grave encore : De l'aveu même de ces partisans, ce système est proposé en raison des conditions économiques présentes : le manque de main-d'œuvre. Or, ces conditions ne sont que passagères ; dans quelques années, sept ou huit, peut-être, les prévisions économiques assurent que le manque de main-d'œuvre s'atténuera dans de très larges proportions, pour peut-être disparaître. A ce moment, lorsque les conditions actuelles seront renversées, l'expérience prouve que les premiers travailleurs renvoyés des entreprises seront les travailleurs à mi-temps, c'est-à-dire les femmes.

En résumé, ce travail peut être économiquement défini par trois caractéristiques : bas salaire, avancement impossible, insécurité de l'emploi.

Si l'ensemble des femmes, dont un salaire ne constitue pas pour elles une nécessité, répondait à l'appel qui va sans doute leur être fait, elles trahiraient les intérêts de toutes celles qui doivent travailler pour vivre et souvent faire vivre les leurs.

BALE

On a de la peine à comprendre

Le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville vient de soumettre au Grand Conseil un projet de révision de l'AVS cantonale. Chose curieuse... et incompréhensible : les primes de l'Etat pour les personnes de ressources modestes, qui n'ont pas d'obligation d'entretien, ne sont pas les mêmes pour les deux sexes. D'après ce projet, un homme ayant un revenu de 41000 fr. n'aura que le quart de la prime à payer ; l'Etat lui versera les trois quarts. Tandis que s'il s'agit d'une femme ayant le même revenu, l'Etat ne lui paiera que le quart de sa prime ; les trois autres quarts seront à sa charge. Pour un revenu annuel de 4700 fr., l'homme recevra un subside équivalent à la moitié de sa prime, et la femme ne recevra rien du tout ! On croit rêver en apprenant qu'il existe de pareilles différences de traitement entre des citoyens qui paient pourtant les mêmes impôts.

L'Union des sociétés féminines de Bâle, qui groupe 26 associations, a adressé une requête au Grand Conseil pour lui demander de bien vouloir supprimer cette inégalité de traitement que rien ne justifie.

S. F.

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE

Imprimerie Jean Pétey, Genève

VOYAGES ET VACANCES
gratuits en collectionnant
les bons de garantie des
Pâtes de Rolle

Calicoes
Trousseaux - Blanc
Bas - Lingerie
Bonneterie
Pullover

14-16, rue de Rive - Tél. 25 01 81

Les roses de Genève
Etablissements
F. POUGNIER
PINCHAT s/Carouge
En vente chez tous les fleuristes

Abonnez-vous à la
Librairie circulante
RICHARD

6, rue de la Tour-Maitresse
Téléphone 25 00 11

Grand choix d'anciens livres et toutes les nouveautés françaises et anglaises